



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2026 à 20h30

Le 27 janvier 2026 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 janvier 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présents : Mmes CHASSAGNE Chrystel ; TOURLAN Anne ; PUYBOUFFAT Delphine.

Mrs AURATUS Eric ; BADUEL Sébastien ; DAUDE Thierry ; THER Benoit ; Marcel BRUEL ; Géraud NOEL ; Nicolas LAMOUREUX ; OUSTRY Michel ; PRADAL Gérard.

Excusées : Mmes AMARAL Emmanuelle ; Nathalie MALGOUZOU.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Michel OUSTRY est désigné pour remplir cette fonction.

CENTRE SOCIAL

A la demande du maire les principaux responsables du Centre Social d'Arpajon sur Cère : Mr PEYRONNET président, Mmes FLEY et BONNEFOY directrice et directrice adjointe sont venus présenter le fonctionnement et les activités proposées par la structure.

Une présentation qui démontre l'intérêt d'une telle rencontre au vu de l'ensemble des possibilités qui sont à dispositions de l'ensemble de la population de notre commune.

FOND DE CONCOURS

Suite à la destruction par la tempête d'un candélabre d'éclairage public au hameau de La Croix St Pierre, le syndicat d'Énergies 15 propose un fond de concours pour son remplacement une participation de la commune à hauteur de 50 % HT du coût de l'opération soit 940€.

Le conseil municipal valide cette proposition.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Dans l'attente du vote du budget 2026, il est nécessaire comme les années précédentes de liquider et de mandater les dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements communaux dans la limite de la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à ces opérations.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le collège de La Ponétie organise plusieurs voyages ou séjours pour des élèves fréquentant cet établissement, 3 élèves de la commune sont concernés il sollicite celle-ci pour une participation à la charge supportée par les parents.

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 50€ par élève.

TARIFS

Le conseil municipal décide de modifier certains tarifs à partir du 01 02 2026 :

Cantine

-repas enfant actuellement 3,05€ nouveau 3,10€.

-repas adulte actuellement 7,00€ nouveau 7,50€.

Garderie

Les tarifs appliqués actuellement restent inchangés.

La mise à disposition des employés communaux pour effectuer certains travaux à titre exceptionnel sera facturé 28€ de l'heure.

SALLE POLYVALENTE

Du fait de sa classification la salle polyvalente doit faire l'objet d'un contrôle annuel des dispositifs de secours : désenfumage, alarme incendie, blocs d'éclairage, contrôle qui fera l'objet d'un rapport qui sera versé au registre de sécurité.

Le conseil municipal valide la proposition de la société AUVERGNE INCENDIE.

APPARTEMENT EX MAIRIE

1. Les travaux se poursuivent, la pause des cloisons et de l'isolation sont achevés.

Une discussion est engagée sur la pose d'un revêtement souple (*prévu*) ou d'une vitrification du plancher de la chambre située dans les combles.

Afin de trancher la question un échange sur site sera organisé avec le maître d'œuvre et quelques conseillers municipaux.

La partie mobilier cuisine ayant été retiré du marché des travaux le conseil municipal souhaitant conserver la maîtrise de cet équipement.

La proposition de la société CONFORAMA estimée à 2 212,29€ est retenue par le conseil municipal.

CHEMIN DU TILLEUL

L'adresse « chemin du Tilleul » comprend plusieurs voies, certains riverains souhaiteraient que la voie cadastrée R2 (50 m) soit à sens unique du fait de son étroitesse qui la rend dangereuse.

Le conseil municipal accède à cette demande.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Certaines personnes souhaiteraient pour des raisons de sécurité publique un retour de l'éclairage public la nuit.

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

COLLECTE O M

L'installation des nouvelles colonnes de tri feront l'objet d'ajustements, en particulier : Cité des Pins, Moissac.

INSPECTION ÉCOLE

Notre école fera l'objet d'une inspection de l'éducation nationale le lundi 02 février.

LOCATION

Une personne souhaite louer pour quelques mois une pièce à titre de bureau dans les anciens locaux de l'ADMR 1, route du Goul.

Le conseil municipal se prononce favorablement à cette demande.

ÉCLUSE

Dans le cadre du dossier de la vitesse excessive sur le territoire communal et afin de donner une suite à la proposition de Conseil Départemental d'installer une écluse temporaire, une réunion sur site avec les représentants de la DDT et des membres du conseil municipal propose que l'écluse temporaire soit installée dans l'espace situé entre le cimetière et l'entrée du lotissement En Clavières.

Proposition retenue par le conseil municipal.

TOUR DE FRANCE 2026

Michel OUSTRY a assisté à une réunion de préparation à la préfecture du Cantal, le passage sur le territoire de la commune se fera le 14 juillet.

Fin de séance à 22 h 30